



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2509 311

Le 15 octobre 2025

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant la reconnaissance faciale**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 11 septembre 2025 et visant à obtenir tout document qui traite d'un projet visant l'implantation d'un système de reconnaissance faciale à la Sûreté du Québec.

À la suite de l'étude de votre demande, nous avons déjà répondu à une demande d'accès concernant le thème de la reconnaissance faciale et pour laquelle la réponse que nous avons donnée répond à ce qui est visé par votre requête. Celle-ci est accessible sur notre site internet, à partir du lien suivant :

- <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2025/10/2024-05-03-reconnaissance-faciale-algorithmes-predictifs.pdf>

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigancine
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels